

Élections municipales : tout savoir pour s'inscrire et voter

Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2026



Inscription sur les listes électorales

Pour voter, il faut être âgé d'au moins 18 ans la veille du jour du scrutin, disposer de ses droits civiques et être inscrit sur les listes électorales. La date limite d'inscription sur les listes électorales est fixée **au mercredi 4 février pour les inscriptions en ligne et au vendredi 6 février 2026 pour les inscriptions en mairie**

Ce délai est reporté au 5 mars 2026 si vous êtes dans l'une des situations suivantes : jeune de 18 ans n'ayant pas fait le recensement citoyen, déménagement récent, acquisition récente de la nationalité française, droit de

vote récemment recouvré.

Vous pouvez vérifier dans quelle commune vous êtes inscrit sur [service-public.fr/interroger sa situation électorale.](https://service-public.fr/interroger_sa_situation_electorale)

Où et comment voter ?

Vous pouvez voter si vous êtes inscrit sur les listes électorales.

Comment voter ?

Il vous suffit de vous rendre dans votre bureau de vote (indiqué sur la carte d'électeur, qui n'est pas obligatoire) muni obligatoirement d'un papier d'identité parmi la liste suivante :

- Carte nationale d'identité (valide ou périmée depuis moins de 5 ans)
- Passeport (valide ou périmé depuis moins de 5 ans)
- Carte d'identité de parlementaire (en cours de validité) avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire
- Carte d'identité d'élu local (en cours de validité) avec photographie, délivrée par le représentant de l'État
- Carte vitale avec photographie
- Carte du combattant (en cours de validité) avec photographie, délivrée par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre
- Carte d'invalidité (en cours de validité) avec photographie ou carte de mobilité inclusion (en cours de validité) avec photographie
- Carte d'identité de fonctionnaire de l'État avec photographie
- Carte d'identité avec photographie ou carte de circulation (en cours de validité) avec photographie, délivrée par les autorités militaires
- Permis de conduire (en cours de validité)
- Récépissé valant justification de l'identité (en cours de validité), délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire
- Permis de chasser (en cours de validité) avec photographie, délivré par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS). Le permis de chasse délivré par l'Office national de la biodiversité n'est pas valable.

Les bureaux de vote sont ouverts de 8h à 20h sans interruption.

Où voter à Sannois ?

Il y a 17 bureaux de vote. Pour savoir dans lequel vous rendre, reportez-vous à votre carte d'électeur.

- Bureau de vote n°1 : École Henri Dunant - rue François Prat
- Bureau de vote n°2 : École de L'Orangerie - impasse de l'Orangerie
- Bureau de vote n°3 : École Anne Franck - rue Anne Franck
- Bureau de vote n°4 : École Henri Dunant - rue François Prat
- Bureau de vote n°5 : École Jules Ferry - 11, avenue Damiette
- Bureau de vote n°6 : École Carnot - 25, rue Carnot
- Bureau de vote n°7 : École maternelle Emile Roux - rue Romain Rolland
- Bureau de vote n°8 : École primaire Gaston Ramon - rue des Fossés Trempés
- Bureau de vote n°9 : École maternelle Magendie - rue Jean Moulin
- Bureau de vote n°10 : École mixte Gambetta - rue de la Sabernaude
- Bureau de vote n°11 : École Maternelle Belle Etoile - 10, rue du 11 Novembre
- Bureau de vote n°12 : École Primaire Belle Etoile - 10, rue du 11 Novembre
- Bureau de vote n°13 : École Maternelle René Prat - 76, rue du Maréchal Joffre
- Bureau de vote n°14 : École Maternelle Pasteur - 43, rue Alphonse Duchesne
- Bureau de vote n°15 : École mixte Pasteur - 1, 21 et 23, boulevard Maurice Berteaux
- Bureau de vote n°16 : École mixte Pasteur - 2, 21 et 23, boulevard Maurice Berteaux
- Bureau de vote n°17 : École Maternelle Gaston Ramon - rue des Fossés Trempés

Vous êtes absent le jour du scrutin ? Pensez à la procuration !

Si vous êtes absent le jour de l'élection, vous pouvez charger un autre électeur de voter à votre place en faisant une procuration de trois façons différentes :

- **En ligne** : en utilisant le téléservice [Ma procuration](#) et en vous identifiant avec France Connect. Après avoir reçu le mail indiquant le numéro de votre demande, vous devez vous rendre en personne dans un commissariat de police ou une gendarmerie avec un justificatif d'identité et indiquer le numéro de votre demande de procuration inscrit sur le mail ;
- **Formulaire à imprimer** : en utilisant le formulaire Vote par procuration Cerfa n°14952*03. Une fois rempli, vous devez ensuite vous présenter en personne avec un justificatif d'identité dans un commissariat de police, une gendarmerie ou un tribunal (dont dépend votre domicile ou lieu de travail) ;
- **Formulaire sur place** : en vous présentant en personne avec un justificatif d'identité dans un commissariat de police, une gendarmerie ou un tribunal

(dont dépend votre domicile ou lieu de travail) afin d'y remplir le formulaire. Pour ces démarches, vous devez indiquer notamment votre numéro national d'électeur et celui de l'électeur chargé de voter à votre place. Vous pouvez faire une procuration pour une élection ou pour une durée d'un an maximum. La démarche est à entreprendre le plus tôt possible afin de tenir compte des délais d'acheminement à la mairie.

Attention : Les électeurs peuvent disposer d'un maximum de deux procurations dont une seule établie en France.

Service relations citoyennes

Place du Général Leclerc

Rez-de-chaussée

95110

Sannois

Tél. 01 39 98 20 90

population@sannois.fr

Accueil du public

Du lundi au vendredi 8h30-12h30 / 13h30-17h30

Fermé le mardi après-midi

Samedi 8h30-12h (sauf juillet et août)

Infos pratiques

Attention : vous devez présenter l'original du document. Une photographie ou un téléchargement sur smartphone ou une photocopie ne sont pas acceptés.

À savoir : la carte électorale n'est pas une pièce d'identité. Elle n'est pas obligatoire pour voter.

Document(s)

[Formulaire Cerfa 14952*03](#)

Liens utiles

[Élections : papiers d'identité à présenter pour voter](#)